

## Permis de construire accordé.

Après la division de cette parcelle, c'est-à-dire d'un espace viable et verdoyant pour les 11 appartements de l'immeuble, cet espace deviendra un couloir ombragé privant une bonne partie de soleil et de lumière tous les occupants. Un mur de 11m de haut à ~~7m~~ 5.50m (MAJ du 30.06.2014) des fenêtres.

Nous rappelons que cet ensemble a été acheté pour revendre à la découpe d'où cette parcelle de 143 m carré détachée pour ce permis de construire.

Il s'agira d'une construction de 11 mètres de hauteur sur un terrain de 143 mètres carré, 215 mètres carrés habitables. Rez de chaussée comprenant 2 garages, 2 étages plus comble pour 2 logements. Nous joignons les photos de ce projet.

La pétition a obtenu 220 signatures contre ce projet d'une telle hauteur dans cette zone pavillonnaire. Malgré l'impact sur le stationnement, le cadre de vie et tous les inconvénients des projets aux alentours, le permis est accordé et le dossier n'a pas été pris en considération.

Nous remercions tous ceux qui nous ont accompagnés.

Le collectif de défense